

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022 à 18h00

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux et le dix janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Arthur Bauchet -Complexe sportif des Blaquières, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2021.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2022 ;
2. Régie du Port de Plaisance – Désignation d'un nouveau Directeur de Régie.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Concession de case Columbarium dans le columbarium 4 case 7
Renouvellement concession cimetière - carré D rang 11 emplacement 553

Décisions du Maire :

- 2021-293 COPROPIETE LES RIVES DE BEAUVALLON, approbation avenant à la convention de mād d'une parcelle au profit de la commune
- 2021-294 MOLINIE E, approbation d'un avenant à la convention de mād d'une parcelle de terrain au profit de la commune Quartier St Roch
- 2021-295 ASS "de l'un à l'autre", approbation contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle dans le cadre des festivités de Noel des écoles
- 2021-296 Portant modification de la régie de recettes sur le budget de la Ville - concessions de terres du cimetière communal
- 2021-297 Portant modification de la régie de recettes sur le Budget "cimetière communal" - concessions de caveaux et cases de columbarium
- 2021-298 Approbation d'une convention de prêt d'œuvres d'art de l'artiste CLEMENT Landry - exposition maison des Arcades du 04/12 au 14/01/22
- 2021-299 CAVAILLES M, approbation d'une convention de mād à titre précaire et révocable d'un logement communal Rue de la Giscle du 01/11 au 31/03/22
- 2021-300 MARCHAND B, reconduction d'une convention de mād précaire et révocable d'un logement - groupe scolaire des Migraniers (du 01/12 pour 2 mois)
- 2021-301 Approbation marché de services séjours pour l'accueil collectif de mineurs - année 2022 ; Lot 1 séjour ski du 14 au 18/02/22 ; lot 2 hébergement des séjours été, du 08 au 12/05/22 et du 01 au 05/08/22 ; lot 3 activités séjour du 08 au 12/08/22 et lot 4 activités séjour du 01 au 05/08/22
- 2021-302 acceptation du don d'objets familiaux - Monsieur MARTIN
- 2021-303 ABELIUM COLLECTIVITES, approbation d'un marché de fournitures et services mād et maintenance du logiciel TACTILO
- 2021-304 Action contentieuse - défense des intérêts de la commune - Affaire Madame Joy COLLARD c/ Commune
- 2021-305 Action contentieuse - Affaire ASP de Port-Grimaud 1 c/Commune. Défense des intérêts de la Commune
- 2021-306 Action contentieuse - Affaire ASL de Port-Grimaud 2 c/Commune. Défense des intérêts de la Commune

- 2021-307 Action contentieuse - Affaire ASL de Port-Grimaud 3 c/Commune. Défense des intérêts de la Commune
- 2021-308 Action contentieuse - Affaire SNPG c/Commune. Défense des intérêts de la Commune
- 2021-309 CNS ARTEMIS, approbation d'un avenant n°1 au marché de fournitures courantes et services propriété urbaine de la voirie communale
- 2021-310 Approbation d'un avenant n°1 au marché d'études avec le Centre national de la recherche scientifique
- 2021-311 CITADIA CONSEIL, approbation d'un avenant n°1 au marché d'études - Révision du plan local d'urbanisme

Présents : 18 – Philippe BARTHELEMY, Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTI, Jean-Louis BESSAC, Benjamin CARDAILLAC, Juliette GRIMA, Anne KISS, Martine LAURE, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Gilles ROUX, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Michel SCHELLER, Virginie SERRA-SIEFFERT, Denise TUNG – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : 8 - Romain CAÏETTI à Nicole MALLARD, Frédéric CARANTA à Alain BENEDETTO, Sylvie FAUVEL à Viviane BERTHELOT, Marie-Dominique FLORIN à Martine LAURE, Janine LENTHY à Anne KISS, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA à François BERTOLOTTI, Christophe ROSSET à Gilles ROUX, Claire VETAULT à Denise TUNG ;

Absente : 1 - Natacha SARI ;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2021

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat sur les orientations budgétaires de la Commune doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En vue d'améliorer l'information des conseillers municipaux, l'article 107 de la Loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », est venu compléter les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux Communes de plus de 3 500 habitants de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat, lequel est acté par une délibération spécifique.

En application de ce qui précède, un rapport relatif à l'exercice 2022, contenant les informations prévues par la Loi du 07 août 2015, est soumis à l'attention de l'assemblée délibérante.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport introductif au Débat d'Orientations Budgétaires 2022, tel qu'annexé au présent document.

2 Régie du port de plaisance de Port-Grimaud – désignation du Directeur de Régie.

Par délibération n°2021/04/118 en date du 09 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le principe du transfert de la gestion en régie du port de plaisance de Port-Grimaud, à compter du 1^{er} janvier 2022, sous la forme d'une régie simple dotée de la seule autonomie financière, conformément aux dispositions de l'article L.2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Placée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, la régie est administrée par un Conseil d'Exploitation et un Directeur.

En vertu des articles L.2221-14 et R.2221-67 du CGCT, le Directeur est désigné par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire.

Suite à la décision de reprise en régie des anciennes concessions portuaires, il convient de désigner un nouveau Directeur de régie qui sera chargé de la direction du port à temps complet.

A ce titre, il a été décidé de désigner Monsieur Peter MURRAY-KERR, agent contractuel de droit public de catégorie A, qui occupera le poste de Directeur du Port à compter du 15 janvier 2022.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, **à la majorité**, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner Monsieur Peter MURRAY-KERR, en qualité de Directeur de la Régie du port de plaisance de Port-Grimaud;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Votent contre : J.GRIMA, H.MONNIER, Y.ROUX, V.SERRA-SIEFFERT.

Fait à Grimaud, le

Le Maire,
Alain BENEDETTO.